

Yoga prénatal : Conditions générales 2022-2023

ARTICLE 0 : GENERALITÉS

L'année scolaire est divisée en deux semestres de 18 semaines d'enseignement, comme suit :

- **1^{er} semestre** : du 29 août 2022 au 29 janvier 2023
- **2^{ème} semestre** : du 30 janvier au 01 juillet 2023

Les cours n'ont pas lieu lors des vacances et jours fériés du canton de Fribourg + la semaine du **03 au 09 avril 2023** (le duplex commence l'année scolaire une semaine plus tôt pour avoir congé directement après son spectacle).

ARTICLE 1 : TENUE ET MATÉRIEL

Tenue confortable, pieds nus/chaussettes

Matériel : plaid, tapis, bouteille d'eau

ARTICLE 2 : INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription aux cours se fait en ligne pour 5 ou 10 cours.

Les places sont limitées à 10 personnes pour un meilleur suivi.

ARTICLE 3 : FACTURE ET PAIEMENT DES COURS

L'élève paiera le montant dû sur le compte suivant :

Bénéficiaire	Marilyne Schafer, Granges-Paccot
IBAN	CH84 0076 8015 5682 1610 2
Banque	Banque Cantonale de Fribourg
Délai	10 jours après la réception de la facture

Toute élève inscrite en cours de route bénéficiera d'un tarif proportionnel au nombre de semaines suivies.

ARTICLE 4 : ABSENCES PONCTUELLES OU PROLONGÉES

Lors d'absence, merci d'informer Marilyne par e-mail ou SMS/WhatsApp. Les cours ne sont pas remboursés.

Si vous avez accouché ou lors d'une absence justifiée par un certificat médical, un bon de la valeur des leçons manquées vous sera établi. Le bon sera valable 2 ans et pourra être utilisé :

- Soit pour divers cours collectifs auprès de l'école de Marilyne, PoleMovement
- Soit pour des cours privés de yoga pré- ou postnatal
 - ➔ au duplex ou à PoleMovement = CHF 90.- /heure
 - ➔ à domicile = CHF 70.-/heure + 1chf le km depuis Granges-Paccot)

ARTICLE 5 : ANNULATION DE COURS

Marilyne se réserve le droit d'annuler les cours qui ne comporteraient pas assez d'élèves et s'engage à se concerter avec les élèves concernées par l'annulation, afin de les orienter vers un cours/horaire plus adapté.

ARTICLE 6 : ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Marilyne se réserve le droit d'enseigner la totalité de ses cours par visioconférence en cas de force majeure (absence physique d'un.e professeur.e irremplaçable ou fermeture des cours présentiels ordonnée par les autorités compétentes) mais fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre l'enseignement en présentiel. Pour tout changement en cours d'année scolaire, les élèves majeur.e.s et les représentants légaux des mineurs en seront informés par e-mail.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Marilyne est professeure de yoga pré et postnatal diplômée (RPYT Yoga Alliance), elle pourra vous accompagner et vous renseigner dans le domaine du mouvement mais pas dans le domaine médical, cette tâche incombe aux sage-femmes ou gynécologues par exemple.

Chacun(e) s'entraîne sous sa propre responsabilité. le duplex danse Sàrl ainsi que Marilyne déclinent toute responsabilité en cas de maladie ou blessure survenue lors d'un cours, ainsi que de vol, dommage matériel ou perte survenus dans son enceinte.